

CHANCELLERIE

Diocèse de Mont-Laurier

435, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S1
Téléphone : (819) 623-5530
Télécopieur : (819) 623-9523
Courriel : diocese-mont-laurier@lino.com
Site : www.diocese-mont-laurier.org

PRO 2007-1

Procédures concernant l'aliénation de terrains, d'immeubles ou d'églises appartenant à une fabrique de paroisse

Le présent document est conçu dans le but d'aider les paroisses à préparer et à acheminer une demande d'autorisation à l'évêque, Mgr Vital Massé, concernant la vente de terrains, d'immeubles ou d'églises.

Ce document s'adresse aux : modérateurs et prêtres des équipes chargées des secteurs, président(e)s d'assemblée de fabrique, (remettre une copie à vos marguilliers), secrétaires de paroisse.

Responsable de l'application : Chancellerie

Approbation : Mgr Vital Massé

Date : 2 avril 2007

Référence : Selon l'article 26 de la Loi sur les fabriques, toute fabrique doit être préalablement et spécialement autorisée par l'évêque du diocèse de la paroisse ou de la desserte pour vendre ou aliéner des immeubles lui appartenant de même que les biens meubles présentant un intérêt historique.

Champs d'application : toutes les fabriques de paroisses ou de dessertes du diocèse de Mont-Laurier.

Procédures :

- 1) Toute demande d'autorisation doit être adressée à la **Chancellerie** du diocèse de Mont-Laurier.
- 2) La demande d'autorisation doit être faite sous forme de résolution de l'assemblée de fabrique. (Modèle fourni en annexe).
- 3) La résolution doit être accompagnée d'un plan de cadastre ou d'un certificat de localisation.
- 4) Une évaluation scientifique doit accompagner la demande.
- 5) Respect du nouveau protocole d'entente entre la ministre de la Culture et des Communications du Québec et l'évêque diocésain, s'il y a lieu.

Entrée en vigueur : le 2 avril 2007

+Vital Massé
Évêque de Mont-Laurier

Christian Clément
Chancelier

N.B. La taxe diocésaine peut s'appliquer sur certaines ventes ou être exemptée. Consultez les services administratifs de l'évêché.

Référence : Vie diocésaine, Chancellerie, no 8, 2 avril 2007

Modèle de résolution
(Aliénation ou vente)

DEMANDE D'AUTORISATION DE VENDRE UN TERRAIN OU AUTRE

Extrait du procès-verbal de la _____ième assemblée de l'assemblée de fabrique de la paroisse (Nom de votre paroisse) légalement tenue le _____ à _____ sous la présidence de _____.

Sur proposition dûment présentée par (*Nom de la personne*) et appuyée par (*Nom de la personne*), il est résolu à l'unanimité de demander à Monseigneur Vital Massé, évêque du diocèse de Mont-Laurier, l'autorisation de vendre le terrain ou partie de lot (identifier le terrain) situé à _____.

SCEAU DE LA FABRIQUE

Signature Président de fabrique

Date :

Copie certifiée conforme par _____
Secrétaire

Le _____